

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Transcription non éditée

593^eme séance

Mercredi 18 juin 2008, à 15 heures
Vienne

Président : M. Ciro Arévalo Yepes (Colombie)

La séance est ouverte à 15 h 12.

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Bonjour, Mesdames et Messieurs. Je déclare ouverte la 593^e séance du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour ce qui est de notre travail de cette après-midi. Nous espérons pouvoir terminer cette après-midi l'examen du point 11 de l'ordre du jour, "L'espace et la société", que nous avons suspendu ce matin en attendant ce qu'allait nous présenter le Bureau des affaires spatiales au sujet de son programme d'éducation et en ce qui concerne également le renforcement des capacités.

Nous allons également poursuivre notre programme de travail avec l'examen du point 12, "L'espace et l'eau", du point 13, "Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable", et nous allons ensuite passer au point 14, "Questions diverses".

Nous allons entendre ensuite quatre exposés techniques. Nous les avons annoncés ce matin et je n'ai donc pas besoin de vous en répéter le titre maintenant.

Après la séance de cette après-midi, il y aura une réception au siège de l'Institut européen de politique spatiale, la réunion se tiendra à 19 h 30. La semaine dernière, les délégués ont reçu une invitation détaillée à ce propos et le Directeur de l'ISP a eu l'amabilité de nous expliquer hier de quoi il s'agit pour bien dire que nous sommes tous invités et bien entendu il faut que vous ayez l'adresse exacte.

Espace et société (point 11 de l'ordre du jour)
(suite)

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Nous espérons pouvoir terminer cette après-midi l'examen du point 11 de l'ordre du jour, "Espace et société". Compte tenu de la demande formulée par le Comité lors de sa 50^e session, c'est avec grand plaisir que je donnerai la parole à la Directrice du Bureau des affaires spatiales.

Mme M. OTHMAN (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais remercier le Comité de nous donner la possibilité de vous présenter le travail du Bureau en ce qui concerne l'éducation et le renforcement des capacités. Il s'agit là en fait d'un des aspects les plus importants de nos activités.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués. Vous vous en souviendrez, lors de sa cinquante et unième session, le Comité avait demandé au Bureau de faire un exposé sur ce qu'il faisait en matière d'éducation et de renforcement des capacités. Pour commencer, je vous parlerai de l'origine du programme de renforcement des capacités et ensuite je vous donnerai plus de détails à propos de ce que nous faisons en ce qui concerne les applications spatiales, je vous parlerai des centres régionaux de sciences et de technologies spatiales et puis les activités de vulgarisation, etc.

Les éléments d'éducation et de renforcement des capacités font suite à des décisions qui ont été prises par le Comité et le moteur principal de cela est une recommandation présentée à l'occasion des

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



conférences sur l'exploration et les utilisations de l'espace extra-atmosphérique, les conférences UNISPACE. Il y a eu la Conférence UNISPACE-68 et l'une des principales conséquences de cette conférence a été la création du Programme sur les applications spatiales. Cela remonte à 1971. Après UNISPACE-82, on a pris la décision de mettre en place des centres régionaux pour l'éducation à la science et à la technologie spatiales et je pourrais vous donner de détails à ce sujet plus tard. Après UNISPACE III, diverses décisions ont été prises en ce qui concerne le renforcement des capacités en droit spatial, ainsi que l'organisation de la Semaine mondiale de l'espace.

Suite aux travaux réalisés par les groupes d'action, vous vous en souvenez, il y a eu alors la création du Comité international sur les systèmes de navigation par satellite et d'autres conséquences également sur lesquelles je ne m'étendrai pas maintenant.

En ce qui concerne le Programme sur les applications spatiales, il y a différentes catégories à travers desquelles on peut répartir les activités du Programme. Il y a le renforcement des capacités, la formation et l'éducation dans les pays en développement. Il y a la diffusion des thèmes liés aux connaissances en matière d'espace, les services consultatifs et la promotion de l'utilisation et de l'accès à l'information et à la technologie basée dans l'espace.

En ce qui concerne ce programme, il organise des ateliers, des cours de formation, des réunions d'experts et le programme possède également un programme de bourses. Il appuie certains projets pilotes organisés aux niveaux national et régional. Et bien entendu, il appuie également les activités des centres régionaux d'éducation à la science et à la technologie spatiales. Chaque année, comme vous le savez, le programme organise quelque 10 ou 12 ateliers, cours de formation, réunions d'experts, colloques qui portent sur des thèmes variés. Ils ont pu changer au fil des ans, depuis 1971, mais disons que de façon générale, on découvre des questions comme la gestion des ressources naturelles, le suivi environnemental, la télééducation, la gestion des catastrophes, le droit spatial et toutes applications intégrées de ces différentes questions.

On a également certaines technologies sur lesquelles on met l'accent, la télédétection, les satellites de communication, le GNSS, les satellites d'observation de la Terre, les satellites météorologiques et les petits satellites, et nous nous intéressons tout particulièrement à ces derniers maintenant.

Le Programme appuie également des activités qui permettent de sensibiliser aux avantages et aux retombées bénéfiques des applications de la technologie spatiale et il s'agit de simuler également la croissance des connaissances nationales ou locales pour ce qui est des applications spatiales. Il y a également un accent qui est mis sur l'éducation permanente et la formation relativement à l'utilisation des technologies spatiales et à l'accès aux ressources en matière d'information.

Ce programme sur les applications spatiales est également doté d'un programme de bourses. C'est un programme qui existe depuis assez longtemps et qui est notamment parrainé par l'Italie et qui est réalisé en coopération avec l'Institut supérieur Mario Guella et l'Institut polytechnique de Turin. Ce programme va commencer en 2005 et il s'agit d'une année d'études, neuf mois en salle de classe et trois mois en collaboration avec des entreprises. On a également des bourses qui ont été accordées sous le parrainage de l'Argentine et ce depuis 2007. Les périodes couvertes par ces bourses sont plus courtes. C'est une formation qui est dispensée pendant six semaines.

Le Programme sur les applications spatiales, le PSA, s'intéresse également à un programme de bourses sur la télésanté avec la participation de l'École de médecine Nelson Mandela de l'Université d'Afrique du Sud, qui s'adresse à la région africaine.

Il y a également des projets pilotes qui concernent le renforcement des capacités, la formation et l'éducation. On peut en donner certains exemples, par exemple les projets de sensibilisation qui sont réalisés par le Maroc et le Nigéria, on a également d'autres programmes qui sont réalisés par le Pakistan et l'Inde, en particulier pour ce qui est des applications dans le domaine de la santé. Nous avons également des programmes qui sont appuyés par l'Agence spatiale européenne. Ce sont certains exemples des projets pilotes qui sont réalisés dans le cadre du fonctionnement du Programme des applications spatiales.

Les centres régionaux maintenant. Ces centres jouent un rôle très important pour ce qui est du renforcement des capacités et de l'éducation. UNISPACE II avait décidé la création de ces centres. Leur objectif est d'assurer le développement des capacités locales en matière de recherche et en ce qui concerne les applications dans les disciplines fondamentales que sont la télédétection et les systèmes d'information géographique, les communications par satellite, la météorologie et le climat, les sciences spatiales et atmosphériques, ainsi que la gestion des données.

On a maintenant en préparation des choses qui concernent également le droit spatial et le GNSS.

En ce qui concerne encore ces centres régionaux, il s'agit des centres régionaux affiliés aux Nations Unies, on a ici une carte qui montre où sont installés ces différents centres et il y en a deux qui sont en Amérique latine. Ils sont installés au Mexique et au Brésil. Il y a deux centres régionaux, il y a un francophone et un anglophone en Afrique, au Maroc et au Nigéria, et il y a un centre en Inde aussi.

Pour ce qui est des types de cours qui peuvent être fournis par ces centres, ce sont des cours destinés aux titulaires d'un diplôme universitaire et il y a eu des réunions en 1989, 1995 et 2001 pour déterminer les programmes d'éducation devant être dispensés dans ces centres régionaux ou dans le cadre des activités des centres régionaux.

On a un programme d'étude sur la télédétection, sur les applications de la télédétection, sur les communications, sur la météorologie et les sciences atmosphériques. Ceux qui voudraient se procurer ces publications sont priés de contacter notre Bureau.

Il y a une quatrième réunion d'experts qui est prévue pour couvrir la période 2009-2010, mais on n'a pas encore décidé exactement de sa date et de son emplacement.

Pour voir quelques chiffres maintenant, on peut voir les chiffres qui nous ont été communiqués par les différents centres. Certains se sont montrés plus actifs que d'autres mais nous pensons que tous les centres vont pouvoir bientôt couvrir tous les différents domaines qui nous intéressent et rejoindre l'Inde qui a peut-être été le centre qui est devenu actif le plus rapidement. En ce qui concerne ces centres régionaux, je ne rentrerai pas dans tous les détails maintenant pour la suite puisque de toute façon vous avez un exemplaire du document et vous pouvez également consulter notre site web. Je pense que nous avons distribué la brochure sur les centres.

Passons maintenant à la question du renforcement des capacités en matière de droit de l'espace. Il y a des ateliers qui ont été tenus aux Pays-Bas en 2002, en République de Corée en 2003, au Brésil en 2004, au Nigéria en 2005, en Ukraine en 2006 et bien entendu, il va y avoir celui qui aura lieu cette année en 2008 en Thaïlande. En 2007, il y a eu une réunion d'un groupe d'experts ici à Vienne. Au lieu d'un atelier à part entière, nous avons tenu cette réunion d'experts sur l'éducation en matière de droit de l'espace, c'est à Vienne que cette réunion a eu lieu.

Le Bureau a élaboré un programme d'études sur l'éducation en matière de droit spatial qui pourra être utilisé dans les centres régionaux. Nous recevons des échos très positifs de la part des centres régionaux à cet égard. Nous avons un site web qui est consacré au droit de l'espace et on y trouve une base de données, des traités, des lois nationales. On y trouve le texte des accords bilatéraux et multilatéraux. On y a également un annuaire montrant toutes les possibilités d'éducation qui existent en matière de droit de l'espace, c'est le Sous-Comité des affaires juridiques qui a examiné cela récemment et on a également des liens tels que nous avons pu les déterminer.

Le Bureau prépare également toute une gamme de publications concernant le droit de l'espace, fournit une aide juridique, suit les développements en ce qui concerne le droit de l'espace aux plans international et national. Nous réalisons des recherches et préparons des documents de fond, des études diverses. Lorsque nos ressources nous le permettent, nous participons également à différentes manifestations consacrées au droit de l'espace.

Je passerai maintenant au Comité international sur les systèmes mondiaux de satellites de navigation. Cela fait suite aux décisions prises à l'occasion d'UNISPACE III. Il s'agit d'assurer la compétitivité et l'interopérabilité des systèmes existants dans les différents pays et il y a un programme de diffusion de l'information, d'éducation et de renforcement des capacités. Dans le cadre de ce programme, l'ICG a l'intention de créer un centre d'information qui sera installé dans les centres régionaux et dont l'objectif sera d'encourager une approche plus structurée de l'échange d'information pour que l'on puisse plus facilement combler les attentes relatives à l'existence d'un véritable réseau.

Le Programme de renforcement des capacités de l'ICG commencera en 2008. On a un atelier qui va avoir lieu très bientôt en Colombie. Il y a en aura un autre en Grèce, pardon, il a eu lieu déjà en mai. Mon collègue est d'ailleurs en Inde maintenant à l'occasion du cours de formation international qui est organisé au Centre régional d'Ahmedabad. Nous pensons qu'à la réunion du COSPAR en juillet à Montréal, le groupe d'experts ICG pourra également se réunir. En 2009, il y a des négociations qui sont encore en cours à ce sujet, mais il doit y avoir une coopération qui se met en place avec les systèmes de référence régionaux du GNSS. On voit les noms de différentes organisations qui sont associées à ces initiatives.

En ce qui concerne SPIDER, comme vous le savez, en matière de renforcement des capacités,

il y a l'activité 11 qui est concernée par cela, l'activité 11 dans la résolution de l'Assemblée générale, il s'agit précisément du renforcement des capacités. On parle de la mise au point d'un cadre de référence sur le renforcement des capacités qui soit particulièrement adapté aux activités concernant la gestion des catastrophes. On a la collaboration avec les centres régionaux d'éducation à la science et à la technologie spatiale pour renforcer les capacités des institutions nationales de gestion des catastrophes. Nous pensons que l'on pourra mettre au point un programme d'étude relatif à la gestion des catastrophes. Il est question également de mettre en place une plateforme pour l'apprentissage électronique. Toutes ces activités bien sûr, doivent être étroitement liées aux ateliers qui sont organisés au titre de l'activité 4, les activités de vulgarisation.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais maintenant vous parler des activités de vulgarisation et de diffusion au grand public. Comme vous le savez, en 1999, l'Assemblée générale des Nations Unies a rendu hommage à la contribution des sciences et technologies spatiales pour améliorer la condition humaine. On a différentes manifestations qui sont organisées dans ce contexte, notamment par l'Association internationale de la Semaine de l'espace, une ONG. On aura bientôt la 10^e Semaine internationale de l'espace et on peut encourager le plus grand nombre possible de pays et d'organisations à y participer. Vous pouvez consulter le site www.spaceweek.org pour obtenir davantage d'informations à ce sujet.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, il y a également une exposition permanente installée ici même au VIC, au Centre international de Vienne, et l'exposition est visitée par des milliers de personnes chaque année et on parle de ces questions également dans d'autres contextes et notamment à l'Assemblée générale des Nations Unies ou dans le cadre des activités du Comité pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

Je vous ai présenté un rapport en début de réunion. En 2011, nous aurons, espérons-le, l'occasion de célébrer le 50^e anniversaire des premiers vols spatiaux humains et nous serons heureux de toutes les contributions qui pourront être apportées par les États membres à cette occasion. Il ne faut pas oublier que 2011 marquera également le 50^e anniversaire de l'existence du Comité.

Nous avons un certain nombre de publications. Je pense que vous connaissez nos publications. Ce n'est pas la peine que j'insiste.

Voilà, une fois de plus je vous remercie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de m'avoir donné la possibilité de vous présenter les activités du Bureau. Cela bien sûr, rebondit sur les activités menées par nos collègues dans le passé. J'en ai mentionnés quelques-uns. Tout cela c'est un travail collectif. Nous avons d'anciens collègues qui pourront répondre à vos questions. J'essaierai de répondre à vos questions et si vous en avez n'hésitez pas.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci Mme la Directrice du Bureau des affaires spatiales pour cette présentation du Programme sur l'éducation et la mise en place des capacités du Bureau. Un programme très complet non seulement pour ce qui est des thèmes, mais également de l'emplacement géographique. Le fait que le Bureau cherche à promouvoir l'éducation et les capacités dans différentes régions du monde, même les plus éloignées. J'espère que vous poursuivrez ces activités pour réaliser ou mener à bien le but, les objectifs et le mandat du Bureau des affaires spatiales.

Je vais maintenant donner la parole au représentant de l'Inde. M. Narayana.

M. A. BHASKARANARAYANA (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. L'utilisation des systèmes spatiaux aux fins d'une éducation de qualité et des services de santé est un sujet important qui a besoin d'être renforcé dans les pays en développement. La mise en œuvre efficace de ces systèmes rend possible un accès à temps aux meilleurs services disponibles dans les zones rurales. Ces services sont nécessaires aux populations dans les régions éloignées.

C'est pourquoi le concept de la télééducation et la télémédecine a donné de bons résultats en Inde. Il y a un manque de connaissances, de compétences dans la majorité des pays en développement et l'identification de l'espace et l'éducation en tant que thème essentiel de ce Comité est dès lors essentiel. L'amélioration de l'éducation est indispensable pour promouvoir les capacités des pays en développement afin d'absorber les technologies nécessaires pour l'application efficace des programmes d'application spatiale. Nous sommes convaincus que le Programme des applications spatiales des Nations Unies devrait mettre plus l'accent sur l'éducation et la formation aux fins du renforcement des capacités dans les pays en développement, notamment par le biais des centres régionaux des sciences et technologies spatiales.

En Inde, un seul mécanisme de prestations de services pour différents produits et services spatiaux tels que la télémédecine, la télééducation,

l'information sur les ressources naturelles pour la planification et le développement des ressources locales, des pêches, la gestion des ressources en eau, etc., sont gérés dans le cadre des mécanismes appelés centres des ressources villageois lancés par l'ISRO. Aujourd'hui plus de 400 centres villageois ont été créés à l'échelle du pays et apportent une contribution importante aux communautés locales et les aident à mieux gérer différents aspects sociaux. Nous pensons que ce concept de centres de ressources villageois sont une application qui pourrait être utilisé également dans d'autres pays. Certains des résultats intéressants est la création de ces centres, VRC, et cela a motivé les agriculteurs à écouter les consultants, les experts et les conseillers en matière de gestion des ressources humaines, et a permis de réduire le nombre d'abandons scolaires chez les enfants, pour une meilleure éducation en matière de services de santé primaire, sur les services météorologiques, la gestion de l'eau et la télépêche.

La délégation indienne estime que le Programme des Nations Unies pour les applications spatiales, tout en abordant les questions de mise en place des capacités dans les pays en développement, devrait également jouer un rôle accru pour renforcer la coopération internationale. Nous devons également fournir l'éducation à distance par le biais des satellites, ceci est très important pour l'Inde et l'ISRO vue l'étendue du pays. Nous continuons à relever les défis nationaux en matière d'éducation par ce biais. Aujourd'hui, plus de 33 000 places EDUSAT ont été créées à l'échelle du pays et cela a profité largement aux étudiants dans les différentes écoles, collèges et instituts de formation.

Nous sommes heureux de noter que le Comité a entrepris différentes mesures pour renforcer l'éducation dans la science et la technologie spatiales et que nous cherchons à utiliser les outils spatiaux pour améliorer la qualité de l'éducation. Je vous remercie.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie, M. le représentant de l'Inde. Je vais donner maintenant la parole au représentant du Canada, Mme Anne-Marie Lan Phan.

Mme A.-M. Lan PHAN (Canada) : Monsieur le Président, c'est avec plaisir que la délégation canadienne présente cette déclaration concernant le point 11 de l'ordre du jour se portant sur l'espace et la société. Je souhaite me joindre à plusieurs délégations qui se sont exprimées sur cette question si importante qu'est l'éducation.

Monsieur le Président, les femmes et les hommes qui consacrent leur vie à l'espace, qu'ils

soient scientifiques, ingénieurs ou astronautes, sont des modèles à suivre pour nos enfants et ce sont eux qui motivent nos jeunes à poursuivre des études supérieures en sciences et technologies. En tant que pays qui figure parmi ceux dont la population est stimulée scientifiquement et technologiquement, nous croyons que les Canadiens doivent être davantage sensibilisés aux sciences, par exemple en les informant des réalisations spatiales du Canada, et ce d'une façon concrète et plaisante. C'est pourquoi, l'Agence spatiale canadienne a élaboré une stratégie pour la sensibilisation à l'espace et à l'éducation à laquelle plusieurs activités ont eu lieu en 2006-2007. Les résultats pour l'année 2008 pourraient être communiqués l'année prochaine.

En matière de sensibilisation, c'est avec plaisir que je présente au Comité les réalisations accomplies. Tout d'abord, les conférenciers de l'Agence spatiale canadienne ont participé en tout à 153 événements qui ont eu lieu dans 10 provinces et territoires et ont atteint quelque 37 000 personnes. Quelque 25 000 personnes ont été atteintes par les événements faisant appel à des astronautes, et 64 000 par des messages vidéo enregistrés par ceux-ci. De plus, les relations avec les médias et les sites web de l'Agence spatiale canadienne a diffusé des informations sur 23 événements, la plupart sont des missions associées à la Navette spatiale et aux missions d'exploration. Par ailleurs, en tout 350 000 produits et publications ont été diffusés au grand public, aux écoles et aux centres des sciences par courrier postal ou électronique ou encore par distribution directe sur le terrain. Enfin, quelque 25 000 personnes atteintes dans le cadre d'événements publics pro-actifs mettant en vedette des astronautes partout au Canada.

En 2007-2008, nous avons et allons concentrer nos efforts pour les activités suivantes : campagne de sensibilisation au lancement de DEXTRE, le dernier élément de la contribution robotique canadienne de pointe à la Station spatiale internationale. DEXTRE est un manipulateur agile à deux bras qui facilitera la construction et l'assemblage de la Station spatiale internationale.

La célébration du 10^e anniversaire de la Station spatiale internationale et la poursuite de la promotion du rôle clé du Canada en tant que membre et contributeur d'expertise scientifique et technologique ainsi que l'avancement de la robotique spatiale nécessaire à la construction et au maintien de la Station. Aussi, nous aurons des activités de promotion de la mise en service du très perfectionné satellite canadien d'observation de la Terre, RADARSAT-2.

Enfin, une campagne de sensibilisation à l'atterrissage sur Mars du robot Mars-Phénix de la

NASA qui comprend un instrument scientifique et une station météorologique de fabrication canadienne.

Monsieur le Président, en matière d'éducation, voici les principaux constats découlant des réalisations de l'année 2006-2007. D'abord, il y a une importante augmentation de la participation des éducateurs, une augmentation de l'ordre de 275% et des élèves à des initiatives d'apprentissage pour encourager les jeunes à faire des études et une carrière en sciences et en génie, grâce à la mission STS-115, une utilisation des ressources éducatives de l'Agence spatiale canadienne pour l'espace dans 20 000 classes canadiennes, atteignant ainsi 470 000 élèves du primaire et du secondaire. Un accroissement de 57% des demandes de matériel pédagogique ayant un thème l'espace par les établissements d'enseignement et à but non lucratif. La promotion d'ateliers de perfectionnement professionnels et l'élaboration de matériel pédagogique comme des possibilités d'apprentissage assistées sur le web, visant à répondre aux besoins des éducateurs.

Dans le cadre d'une entente conclue entre la NASA et l'Agence spatiale canadienne, quatre étudiants canadiens en médecine ou résidents, ont participé à un stage de quatre semaines en médecine aérospatiale. Enfin, grâce au programme de bourse de recherche en sciences spatiales, quatre jeunes chercheurs canadiens ont pu poursuivre leur carrière au Canada au lieu d'avoir à le faire à l'étranger. Le programme a également permis de rapatrier des Canadiens qui avaient fait des études supérieures à l'étranger.

Monsieur le Président, comme vous pouvez le constater, les programmes de sensibilisation et d'éducation à l'espace au Canada ont été fort fructueux.

Pour terminer, j'aimerais mentionner que depuis sa création en 2002, la Conférence nationale à l'intention des éducateurs organisée par l'Agence spatiale canadienne a été un grand succès. Il s'agit d'une activité annuelle qui rassemble plus de 500 éducateurs de partout au pays. Nul ne doute que leur dévouement et l'intérêt personnel qu'ils manifestent à l'égard du perfectionnement professionnel durant les vacances d'été, ont grandement contribué au succès de cette conférence. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Je remercie Mme Lan Phan de la délégation du Canada pour sa déclaration.

L'espace et l'eau (point 12 de l'ordre du jour)
(suite)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour, c'est-à-dire le point 12 "L'espace et l'eau". J'ai sur ma liste M. Radhakrishnan de l'Inde.

M. K. RADHAKRISHNAN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Depuis que ce point a été inclus à l'ordre du jour à la quarante-septième session, nous avons bien avancé. La mise en place des capacités dans l'utilisation des applications spatiales pour la gestion des ressources en eau continue à être un point important à l'ordre du jour.

Monsieur le Président, avec une population en augmentation rapide, il importe de préserver et mieux utiliser les ressources en eau de notre planète pour assurer une qualité de vie minimum pour chaque individu. Dès lors, il importe non seulement de développer de nouvelles ressources en eau, mais également de conserver, recycler, réutiliser l'eau lorsque cela est possible. Les satellites d'observation de la Terre, en fait, peuvent refléter la variabilité, la vulnérabilité et le dynamisme des écosystèmes, fournissant ainsi des informations opérationnelles aux organes de prises de décision permettant de mieux gérer l'environnement naturel. La force des observations de la Terre et du système d'information géographique permet de saisir les facteurs sous-jacents qui existent entre l'état des ressources naturelles et les possibilités de survie de toutes les parties prenantes.

En Inde, le système de satellites de télédétection, un élément essentiel des applications d'observation de la Terre, a eu un impact important et considérable dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, notamment pour la gestion de l'eau de surface et des eaux souterraines. La mission de l'eau potable Rachid Gandhi a permis de mieux utiliser les ressources en eau dans le pays, permettant de mettre à la disposition des communautés des cartes des nappes phréatiques et de mieux utiliser les ressources en eau. Le contexte des ressources naturelles comprend les données de télédétection et ce travail se poursuit. Avec son expérience importante dans le domaine de la gestion des ressources en eau, l'Inde a l'intention de partager ses expériences et fournir toute l'aide nécessaire aux pays en développement, notamment dans la région africaine, à l'appui de la gestion des ressources en eau.

Plusieurs missions nationales basées sur l'observation de la Terre, telles que la cartographie des terres arides, le projet d'évaluation des bassins versants, l'évaluation des zones de pêche

potentielles par satellite, ont donné des informations très utiles permettant de mieux prévoir le développement des régions, surveiller et évaluer nos ressources naturelles. Toutes ces initiatives ont donné des résultats importants et permettent d'utiliser au mieux les ressources naturelles.

Le manque d'eau et les inondations constantes préoccupent beaucoup les pays en développement. Utilisant les plateformes spatiales pour la gestion de l'eau et pour gérer ces situations d'urgence devient de plus en plus utile et de plus en plus appliqué au niveau international. En Inde, nous avons l'intention d'adopter une approche à deux étapes pour relever les défis futurs de la gestion de l'eau. Une approche à court terme qui permettrait de conserver l'eau et la reconstitution des nappes phréatiques en utilisant les systèmes basés dans l'espace. L'autre programme à plus long terme transférerait les excédents de l'eau d'une région à une autre, ce qui permettrait de mieux gérer les ressources humaines pour le bien de toute l'humanité. Je vous remercie.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je vous remercie pour cette présentation, M. le représentant de l'Inde. Je vais donner la parole au représentant de l'Algérie, M. Azzedine Oussedik. Vous avez la parole, Monsieur.

M. A. OUSSEDIK (Algérie): Merci, Monsieur le Président. La délégation a souhaité intervenir autour de la thématique de l'espace et les ressources en eau, en considérant que cette ressource vitale pour le développement durable mérite d'être évoquée et la connaissance et la gestion rationnelle des ressources en eau constituant l'une des priorités de la politique de développement durable menée par l'Algérie.

L'outil spatial constitue l'un des instruments à mobiliser pour atteindre ces objectifs. En effet, l'imagerie satellitaire à différentes résolutions spatiales et spectrales, utilisée avec l'appui des systèmes d'informations géographiques, est devenue un outil incontournable qui d'ailleurs est une partie intégrante du programme spatial national algérien que mène l'Agence spatiale algérienne.

La connaissance et la quantification des ressources en eau et leur gestion rationnelle, particulièrement les eaux souterraines en zones arides et semi-arides, sont des préoccupations que l'Algérie partage avec d'autres pays, avec la Tunisie et la Libye par exemple, concernées avec l'Algérie par un espace saharien abritant la nappe albienne renfermant une quantité importante d'eau fossile, et dans ce cadre le système aquifère du Sahara septentrional est un projet commun entre les trois pays qui visent la cartographie et la

connaissance des ressources hydriques souterraines. Le système aquifère du Sahara septentrional a fait l'objet d'un projet régional visant l'uniformisation entre les trois pays des instruments cartographiques, géodésiques et des outils de traitement, dans le but de mettre en place les conditions optimales d'exploitation durable de cette ressource qui est en quantité importante mais qui n'est pas inépuisable.

Avec la Syrie et dans le cadre d'un accord de coopération récemment signé entre l'Agence spatiale algérienne et l'Organisation générale de télédétection de Syrie, le GORS, un projet commun visant la cartographie et la connaissance des ressources en eaux souterraines dans deux zones arides des deux pays, d'ailleurs je profite de l'occasion pour saluer l'expérience du GORS dans les applications de la télédétection et notamment en hydrogéologie, cette expérience apportera certainement une valeur ajoutée au processus de cartographie des ressources en eau par télédétection, et dans ce projet commun qui sera appliqué dans une région des deux pays, les images du satellite algérien ALSAT-1, avec d'autres systèmes internationaux notamment radar et hyperspectral, seront mis à contribution.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT: Je vous remercie aussi M. le distingué délégué de l'Algérie, M. Oussedik pour cette déclaration.

[*interprétation de l'espagnol*]: Nous allons maintenant passer aux observateurs qui veulent intervenir et le premier orateur sur ma liste est Mme Berenguer de l'UNESCO.

Mme Y. BERENGUER (UNESCO) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Les systèmes d'information sur l'eau sont essentiels pour améliorer la gestion de l'eau. Une des recommandations du Sommet mondial pour le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg en Afrique du Sud en 2002, à savoir l'article 27, demande l'utilisation des technologies spatiales en tant qu'approche pour aider les pays en développement à surmonter les problèmes qu'ils rencontrent dans la collecte des informations liées à l'eau.

L'Agence spatiale européenne, à l'appui du CEOS, Comité des satellites d'observation de la Terre, a lancé l'initiative TIGRE portant sur le continent africain en partenariat avec l'UNESCO qui est l'agence spécialisée des Nations Unies s'occupant des questions hydrologiques dans le cadre du Programme hydrologique international en tant que agence chef de file dans l'initiative intégrée de gestion de l'eau.

Des ateliers consultatifs ont eu lieu en 2003 et 2004 pour identifier un modèle de développement visant à surmonter le fossé technologique et nous avons adopté une approche à trois étapes. Premièrement, l'étape recherche pour consolider la masse critique de centres techniques en Afrique possédant les capacités nécessaires pour obtenir et diffuser les informations liées à l'eau provenant de l'espace. L'objectif de cette étape est d'améliorer les connaissances locales et régionales pour la gestion de l'eau en Afrique et renforcer les capacités institutionnelles afin de disséminer et diffuser les informations liées à l'eau en utilisant les avantages des technologies spatiales.

La deuxième étape c'est l'étape préopérationnelle qui vise à développer et à montrer les services et les systèmes d'informations spatiales pour aider les autorités africaines à collecter les informations nécessaires régulièrement. Ce projet permet de mettre en œuvre des stratégies et des meilleures pratiques appropriées pour l'étape suivante. Tous les projets ont une composante transfert de technologies, mise en place des capacités pour permettre de transférer ce système à nos partenaires africains d'une façon durable.

La troisième étape c'est l'exploitation de ce système. Sur la base des résultats des démonstrations, des projets nationaux transfrontières gérés par les autorités nationales africaines seront mis en œuvre pour passer du stade préopérationnel à une phase opérationnelle durable. Pour ce qui est de l'étape recherche, cette composante comprenait 50 projets de recherche menés en Afrique, faisant appel à près de 150 universités, centres techniques et autorités nationales de l'eau dans 28 zones géographiques différentes. On parlait de l'hydrologie, de la qualité de l'eau, de la cartographie des inondations, la cartographie de l'utilisation des terres, etc. Seize pays ont participé, l'Algérie, le Botswana, le Cameroun, l'Éthiopie, le Kenya, la Côte d'Ivoire, Madagascar, le Maroc, la Namibie, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, l'Afrique du Sud, le Soudan, l'Ouganda et la Zambie. Dix pays collaborent étroitement, l'Autriche, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, l'Espagne, la Suède, la Suisse, le Royaume-Uni et les États-Unis.

La phase préopérationnelle, 16 projets de démonstration ont été lancés par l'Agence spatiale européenne et l'Agence canadienne d'un montant de 6 millions d'euros. Ces projets visent à mettre en place des services d'information de la gestion de l'eau pour répondre aux besoins des usagers sur la base des données spatiales et pour démontrer leurs possibilités et le potentiel en Afrique.

Troisième étape, l'étape opérationnelle. Il s'agit d'un certain nombre de projets gérés par les

autorités africaines. Il s'agit d'arriver à un système géré par les usagers en collaboration avec les donateurs, tels que la Banque de développement africaine.

Pour l'instant, les activités ont été réalisées dans le cadre du projet géoaquifère géré par la Banque africaine de développement et l'Observatoire du Lac Tchad dans le bassin du Lac Tchad. Il y a également un projet pour le Lac Victoria et le Zambèze en collaboration avec les autorités du Zimbabwe. L'UNESCO est le secrétariat de ce programme qui est géré par le bureau de Nairobi.

Pour ce qui est de la mise en place des capacités, 20 séances de formation ont été organisées, examinant les besoins des différents projets TIGRE et depuis 2006, certains des programmes sont gérés par la capacité de mise en œuvre gérée par les Pays-Bas qui doivent apporter leur soutien aux différentes équipes africaines qui participent à ce projet.

Un kit de formation TIGRE a été mis au point en 2004 pour permettre aux pays africains d'avoir les outils nécessaires pour la formation et l'éducation. Toutes ces informations figurent sur le site Internet de TIGRE. Par ailleurs, un manuel des applications de télédétection pour l'eau et les nappes souterraines a été publié en 2007 et existe sur DVD et sur papier. J'ai un certain nombre d'exemplaires avec moi et je les ai distribués dans les casiers des différentes délégations.

Au cours des dernières années de TIGRE, sous la direction de l'Agence spatiale européenne et l'Agence spatiale canadienne, l'UNESCO a renforcé sa collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et le Conseil africain de l'eau et différentes autres organisations internationales. En 2006, le Conseil africain de l'eau a approuvé le TIGRE en donnant son soutien à l'initiative. L'initiative TIGRE a terminé sa première période d'application, maintenant nous attendons un document de projet pour passer à la période d'application 2008-2009. Nous espérons attirer de nouveaux partenaires, aussi bien les parties prenantes que les pays donateurs, pour pouvoir non seulement étendre ce modèle à d'autres pays en Afrique, mais également pour pouvoir étendre ce projet à d'autres continents. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie, Madame, pour cette présentation. Je voudrais vous demander s'il y a d'autres délégations qui souhaitent intervenir sur ce point 12 de l'ordre du jour, "Espace et eau". Cela ne semble pas être le cas. Nous avons donc terminé l'examen du point 12.

Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable (point 13 de l'ordre du jour) *(suite)*

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Nous allons maintenant passer au point 13, "Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable". Je vais donner la parole au premier orateur sur ma liste qui est le représentant du Nigéria. Vous avez la parole, Monsieur.

M. A. OTEPOLA (Nigéria) *[interprétation de l'anglais]* : Monsieur le Président, le concept de la production d'harmonisation, normalisation, gestion et dissémination des données géospatiales se base sur le développement d'outils puissants connu sous le nom de l'infrastructure de données spatiales, SDI, et l'infrastructure des données géospatiales nationales pour la planification et l'appui aux décisions, mettant l'accent notamment sur le développement national durable. Une infrastructure des données spatiales fonctionnelle facilitera le partage des données parmi toutes les parties prenantes, producteurs et usagers, en éliminant le double emploi des données et en économisant aussi bien les coûts que le temps dépensé pour produire des données déjà existantes.

C'est pourquoi le développement de cette infrastructure nationale des données géospatiales a été essentiel dans les efforts de développement socioéconomique du Nigéria. La technologie spatiale reste essentielle pour l'acquisition des données géospatiales, fournissant environ 80% des informations sur lesquelles se basent les réformes promulguées par le gouvernement. Notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire, l'environnement et la gestion des catastrophes.

Dans le Delta du Niger au Nigéria, qui représente plus de 90% des réserves en gaz et en pétrole du Nigéria, les dégâts environnementaux de l'extraction pétrolière ont sapé et ont remis en question le potentiel de l'agriculture et de la pêche. Ceci est dû à une exploitation et à une exploration non viables du pétrole. Il n'empêche que les ressources minérales ainsi que les ressources agricoles ont un potentiel énorme si elles sont bien utilisées, bien exploitées. Réalisant l'importance d'une exploitation durable et viable de ses ressources, le Nigéria a accéléré le développement de son programme d'infrastructure nationale de données géospatiales, avec la NASDRA en tant qu'institution de coordination.

Pour promouvoir le développement de cette infrastructure nationale des données géospatiales, la NASDRA a facilité le développement d'une

politique nationale des informations géographiques qui servent de guide au développement de l'infrastructure nationale. Nous avons intégré ce développement dans la stratégie de développement national et des réformes économiques. L'agence a également déployé des efforts concertés pour intensifier sa collaboration avec les organisations nationales et internationales sur des projets spatiaux qui sont essentiels pour le développement national et qui contribuent aux avantages tirés du développement spatial au Nigéria.

Actuellement, la NASDRA collabore avec Harris Corporation aux États-Unis, dans le développement de son NGDI et renforce ses efforts dans le domaine de la gestion des catastrophes naturelles par la constellation de la surveillance des catastrophes. Le Nigéria fera une présentation sur ce point ultérieurement à la présente session.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Je vous remercie M. le représentant du Nigéria pour cette intervention. Je vais maintenant donner la parole au représentant du Japon. Vous avez la parole, Monsieur.

M. K. MIYAZAKI (Japon) *[interprétation de l'anglais]* : Monsieur le Président. Je voudrais vous dire qu'à notre avis, l'objectif de ce point de l'ordre du jour proposé par le Gouvernement du Brésil, est de promouvoir l'utilisation efficace des données d'observation terrestre, non seulement dans les pays avancés mais également dans les pays en développement. En outre, ce projet a pour objectif de former les ressources humaines des pays en développement dans les domaines concernant l'utilisation des données d'observation terrestre afin d'élargir les possibilités d'utilisation de la technologie spatiale.

L'Agence japonaise d'exploration aérospatiale, la JAXA, a démontré à nouveau sa détermination à promouvoir l'éducation spatiale et la formation de ressources humaines de Thaïlande et de l'Indonésie dans le domaine de l'observation terrestre en réalisant des projets pilotes pour utiliser des données fournies par DAISHI avec les autorités des deux pays. En outre, JAXA, en collaboration avec l'Institut asiatique de technologies, AIT, a mis en œuvre un programme de formation sur la technologie d'analyse des données d'observation terrestre dans la région Asie-Pacifique. Plus de 1 200 spécialistes venant de 30 pays de la région Asie-Pacifique ont participé à ce programme.

Cette question est une des questions prioritaires pour ce qui a trait aux activités de l'APERSAF, le Forum de l'Agence spatiale régionale Asie-Pacifique, qui est organisé chaque année de concert par le Japon et des pays partenaires. Nous espérons que cette question

pourra être réglée grâce aux activités de coopération internationale. Nous vous remercions de votre attention.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais remercier M. Miyazaki de la délégation du Japon pour cette intervention. Merci beaucoup, M. Miyazaki. Nous avons donc terminé l'examen, pour aujourd'hui, du point 13 de l'ordre du jour, "Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable".

Questions diverses (point 14 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous voudrions maintenant poursuivre notre examen du point 14 de l'ordre du jour, "Questions diverses". Relativement à cette question, le Comité va examiner diverses questions. Nous avons déjà examiné le projet de cadre stratégique pour le programme sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques pour la période 2010-2011, et nous sommes parvenus à un accord relativement à cette question. Pour les autres questions que nous devons examiner à propos de ce point de l'ordre du jour, sont les suivantes. Il y a d'abord la composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2010-2011. Il y a la question de la fonction et des activités futures de la Commission, la proposition de nouveaux thèmes pour le programme du Comité, et le statut d'observateur. Peut-être le Comité souhaite-t-il examiner d'autres questions en plus de celles que je viens de citer. Nous passons maintenant à l'examen de chacune de ces questions, individuellement.

Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2010-2011

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : D'abord, la composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2010-2011. Je voudrais rappeler aux délégués qu'au paragraphe 11 de la résolution 58/59 du 9 décembre 2003, l'Assemblée générale a fait sien l'accord auquel était parvenu le Comité relativement à la composition future du Bureau et de ses organes subsidiaires, en s'appuyant sur les mesures relatives aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires qui avaient été adoptées par l'Assemblée générale dans le cadre de sa résolution 52/56 du 10 décembre 1997.

Conformément aux mesures relatives à la composition future du Bureau du Comité et de ses organes subsidiaires, le Comité devrait, lors de sa cinquante et unième session, c'est-à-dire au cours de la session actuelle, parvenir à un accord relativement à tous les postes des bureaux du

Comité et de ses organes subsidiaires pour 2010-2011. A cette fin, les cinq groupes régionaux devraient, pour leur part, parvenir à un consensus et transmettre au Comité les noms des candidats sur lesquels ils se sont entendus. Je voudrais vous faire savoir que le Groupe de l'Asie ainsi que le Groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes ont communiqué leur proposition relativement à leurs candidats, et cela figure dans les documents de séance n° 9 et 10 qui ont été distribués dans les casiers des délégués aujourd'hui.

J'invite le président du Groupe des États de l'Asie, le représentant de l'Iran, à présenter les candidatures. Je donne donc la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. A. TALEBZADEH (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. La délégation de la République islamique d'Iran, en sa capacité de Président du Groupe des États asiatiques, a l'honneur de présenter la candidature de M. Ahmad Talebzadeh, Président de l'Agence spatiale iranienne, pour le poste de président du Sous-Comité des affaires juridiques pour la période 2010-2011. Sa candidature au poste de président du Sous-Comité des affaires juridiques a été appuyée par le Groupe des États asiatiques.

Monsieur le Président, depuis une vingtaine d'années, M. Ahmad Talebzadeh participe de très près aux activités spatiales aux niveaux national et international. Il a étudié au Tennessee Space Institute aux États-Unis, avec un diplôme de maîtrise en ingénierie aérospatiale, il a entamé sa carrière au Centre de technologie avancée de l'Iran en tant qu'expert en systèmes d'information géographique et télédétection. Il a ensuite présidé l'Agence spatiale iranienne pour ce qui est des activités concernant les applications de la technologie spatiale, depuis la création en 2003 de cette institution. En octobre 2005, il a été nommé à son poste actuel mais il sait assumer également de nombreuses autres tâches liées aux questions spatiales. Il a également participé aux activités du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique depuis une bonne dizaine d'années. Il participe activement aux sessions du Comité et a acquis une grande expérience des sessions qui sont traitées. Il a participé également à de nombreux forums internationaux. En tant que Président de l'Agence spatiale iranienne, il a également participé à de nombreuses réunions internationales ou présidé nombre d'entre elles.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, nous pensons que M. Talebzadeh a fait preuve de sa détermination à promouvoir la coopération internationale en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'espace

extra-atmosphérique et son souhait de pouvoir renforcer la prise de conscience relativement à l'importance des applications spatiales auprès de la population mondiale. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais remercier le délégué de la République islamique iranienne pour la présentation de son candidat. Maintenant, je voudrais inviter le Groupe des États de l'Europe occidentale et des autres États à présenter ses candidatures. On m'a fait savoir que la représentante de la Suisse qui est Présidente de ce groupe, va présenter les candidatures. Je donne donc la parole à la représentante de la Suisse.

Mme N. ARCHINARD (Suisse) : Merci, Monsieur le Président. Prenant la parole pour la première fois lors de cette session, la délégation suisse souhaite exprimer sa satisfaction de vous voir présider les travaux du Comité et remercier toutes les délégations qui ont souhaité, en séance et hors séance, la bienvenue à la Confédération suisse en sa qualité de nouveau membre du Comité.

Monsieur le Président, oui en effet, c'est au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et des autres États, dont la Suisse assurera la présidence à partir du 1^{er} juillet 2008, et en l'absence de la présidence actuelle de ce groupe assurée par la Suède, que la délégation suisse a l'honneur de présenter la candidature de M. Ulrich Huth du Centre allemand d'aérospatiale, DLR, et membre de la délégation de la République fédérale d'Allemagne depuis juin 2004, à la présidence du Sous-Comité scientifique et technique pour la période 2010-2011. Merci de votre attention.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie beaucoup la représentante de la Suisse pour cette présentation du candidat de son groupe régional. Nous allons maintenant entendre le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes et c'est la délégation de l'Argentine qui doit intervenir à ce sujet, mais qui n'est malheureusement pas présente ici. Je vais me permettre en fait, de présenter moi-même le candidat du groupe de cette région. Je vais utiliser la note verbale que m'a adressée la Mission permanente de la République argentine à Vienne, qui me fait savoir qu'à l'unanimité, le Groupe des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes a décidé de présenter la candidature de l'Ambassadeur Raimundo González du Chili au poste de deuxième vice-président et rapporteur du Comité. La Mission de l'Argentine joint en annexe le curriculum vitae de l'Ambassadeur et je crois qu'il n'est pas nécessaire de vous en donner lecture, parce que les qualités, la compétence, le dévouement de notre excellent ami sont bien connus de tous. Il en a fait bien souvent la preuve et ce sont des qualités qui

sont reconnues non seulement dans notre région mais au niveau mondial suite à toutes les activités, à tous les postes qu'il a occupés au sein de ce Comité. Je crois qu'il est donc manifeste qu'il possède toutes les capacités lui permettant de s'acquitter d'une telle tâche.

Nous avons donc reçu ces trois candidatures pour les soumettre à l'approbation du Comité et on peut espérer que les autres groupes régionaux le feront le plus rapidement possible et de préférence avant la fin de la session pour que nous ayons pu d'ici là nous entendre sur toutes les candidatures. S'il n'y a aucune objection de la part des délégations ici présentes, je pense que les candidatures qui nous ont été présentées sont donc entérinées. Merci.

Donc ça c'était la première question au titre des "Questions diverses". Il y a cinq points, nous l'avons dit.

Fonction et activités futures du Comité

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Ce que nous allons aborder maintenant c'est la fonction et les activités futures du Comité. Au paragraphe 53 de sa résolution 62/217, l'Assemblée générale a observé avec satisfaction que la Commission avait examiné lors de sa cinquantième session relativement au point de son ordre du jour, "Questions diverses", la question du rôle et des activités futurs du Comité, et était convenu que l'examen de cette question se poursuivrait durant la cinquante et unième session du Comité ainsi que parallèlement à la quarante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique et à la quarante-septième session du Sous-Comité des affaires juridiques. La Commission, lors de sa cinquantième session, avait reçu un document de travail présenté par son Président, intitulé "Fonctions et activités futures du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique". La cote de ce document était la suivante A/AC.105/L.268 et corrigendum 1.

À l'occasion de la présente session, la cinquante et unième, le Comité a reçu également un document de travail présenté par la délégation de la République tchèque qui porte la cote A/AC.105/L.272. Ces deux documents sont en votre possession et je voudrais savoir si une délégation a l'intention d'intervenir à ce sujet. Je vois que tel est le cas de la France. Je vous donne donc la parole, M. Brachet.

M. G. BRACHET (France) : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, sous ce point particulier du point 14 de l'ordre du jour, la France sera amenée à intervenir deux fois, mais avec deux casquettes différentes. Je vais faire une intervention maintenant qui porte à la fois sur le

thème des activités futures du Comité et aussi sur la proposition que la France avait commencé à faire en février dernier, relative à l'inscription d'un nouveau point à l'ordre du jour du Comité. Et demain matin, notre ambassadeur interviendra, toujours sous ce point 14, toujours sous le point "Activités futures", mais il le fera au nom de l'Union européenne. Donc cette deuxième intervention aura lieu demain matin en fonction des contraintes et des disponibilités de notre ambassadeur représentant permanent auprès des Nations Unies à Vienne.

La déclaration que je souhaite faire maintenant, Monsieur le Président, porte sur ce sujet qui est à cheval, en fait, entre activités futures du Comité et inscription éventuelle d'un nouveau point à l'ordre du jour.

Monsieur le Président, la délégation française souhaite tenir régulièrement informé le Comité pour les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de l'avancement des travaux initiés au début de cette année lors d'une réunion d'un groupe de travail informel organisé par la France à Paris, les 7 et 8 février, réunion qui rassemblait les représentants d'une vingtaine d'États de l'Union européenne, de l'Agence spatiale européenne et de quatre des plus importants opérateurs commerciaux de satellites de télécommunications, ainsi que le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies, représenté par sa Directrice, qui assistait à cette réunion en tant qu'observateur. Le thème de réflexion de cette réunion du groupe de travail informel était celui de la viabilité à long terme des activités spatiales, thème qui, vous le savez, était abordé dans la section D du document que vous venez de citer, le document A/AC.105/L.268, sur le rôle et les activités futurs du Comité que j'avais eu moi-même l'honneur de présenter en ma capacité de Président du Comité lors de sa cinquantième session en juin 2007. Je dis bien cinquantième session, parce que je m'aperçois que dans le texte écrit, il est écrit cinquante et unième, c'est une erreur, c'est bien cinquantième session.

La délégation française avait déjà eu l'occasion d'informer les délégations de la mise en place de ce groupe de travail informel lors de la quarante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique en février dernier.

Monsieur le Président, ce groupe de travail informel poursuit ses travaux, travaux qui dans un premier temps consistent essentiellement à élaborer un document à caractère technique, passant en revue les différentes questions qui se posent pour assurer l'utilisation sûre de l'espace extra-atmosphérique sur le long terme. Ce document sera examiné lors de la deuxième réunion du groupe de

travail informel sur la viabilité à long terme des activités spatiales, réunion qui est prévue début octobre à Glasgow, Royaume-Uni, en marge du Congrès international d'astronautique qui, comme vous le savez, se déroule du 29 septembre au 23 octobre 2008. Les délégations qui souhaitent avoir plus d'informations sur ce groupe de travail informel ou qui souhaiteraient y contribuer activement sont invitées à contacter l'un des membres de la délégation française.

Monsieur le Président, la délégation française souhaite que cette importante question de la viabilité à long terme des activités spatiales, soit inscrite à l'ordre du jour du Comité dans l'avenir comme elle l'avait déjà annoncé en février dernier lors de la session du Sous-Comité scientifique et technique. Elle estime toutefois qu'un travail technique préparatoire plus approfondi doit être réalisé préalablement à un débat sur cette question au sein de ce Comité. En conséquence, la délégation française souhaite reporter à l'année 2009 sa proposition d'inscrire ce sujet comme point nouveau de l'ordre du jour dans le cadre d'un plan pluriannuel. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie M. Gérard Brachet de la délégation de la France pour cette intervention et pour la position très claire qu'il a présentée relativement au report de l'examen de cette question pour l'année prochaine, mais je pense que c'est là quelque chose qui doit donc faire l'objet d'une certaine réflexion. Je donne maintenant la parole à la délégation de la Colombie qui a demandé la parole. Pardon ?

M. ?? (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Pas tout de suite parce que nous sommes en discussion ici.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci beaucoup, alors je vais donner la parole à la délégation du Chili et ensuite à la délégation de la République tchèque.

M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci beaucoup, Monsieur le Président. D'abord, je voudrais remercier le représentant de la France pour la présentation de ce document. Ce document a fait l'objet d'un débat dans le cadre d'un groupe officieux, mais nous sommes tout à fait intéressés à participer aux délibérations relativement à cette question à l'avenir.

Je pense que ce que nous dit le représentant d'une région très importante, doit également aller de pair avec ce que l'on peut préparer pour déterminer les activités futures qui [*inaudible*] et je pense notamment à ce qui peut ressortir de la Conférence spatiale des Amériques. Il y a un plan

d'action, un plan d'action qui a commencé par la III^e Conférence qui a eu lieu à Punta del Este, et à laquelle ont participé aussi la Colombie et l'Équateur et je pense que l'on y a particulièrement traité de la viabilité ou du développement durable. Dans le document A/AC.105/L.268, on a donné des détails à ce sujet et on a parlé de ce qui peut être entrepris dans une vision à long terme.

Mais je pense qu'il faut envisager les choses d'une façon équilibrée, c'est-à-dire qu'on ne doit pas seulement mettre en exergue les aspects scientifiques et techniques relativement aux activités spatiales. La question du développement durable est quelque chose de très important et il y a également l'aspect juridique. On a différentes déclarations qui ont été faites à la suite de grandes conventions internationales, différentes décisions qui ont été prises, il s'agit d'assurer l'amélioration du statut économique et la protection de l'environnement. Il faut relier cela à ce que sont les normes fondamentales du Traité de 1977. Qu'est-ce que l'on entend quand on parle de développement économique dans le cadre du développement durable ? C'est que l'on veut dire qu'il doit s'agir d'une croissance économique qui se réalise dans des conditions positives en tenant compte tout particulièrement des intérêts des pays en développement, et je pense que cela ne ressort pas très clairement dans ce document L.268, et le fait qu'on ne met pas suffisamment l'accent sur l'aspect juridique.

Nous sommes bien entendu prêts à continuer d'en discuter et nous nous félicitons de l'attitude de la France à cet égard. Nous serons heureux de pouvoir participer à cela, et si j'ai bien compris nous sommes tous invités à participer aux consultations officieuses pour pouvoir communiquer notre point de vue, parce que nous ne voulons pas agir en nous basant sur des faits déjà prédéterminés. Ces consultations officieuses sont très importantes et peuvent être réalisées par un groupe plus nombreux. Si je fais erreur, je serais heureux de l'entendre de la part de la délégation de la France, parce que sinon je pourrais intervenir d'une autre façon.

Mais je pense qu'il s'agit de bien définir ce qu'il en est de la viabilité, de la durabilité des activités du Comité, et si l'on fait cela il faut tenir compte des intérêts particuliers et des besoins des pays en développement. Il ne faut pas par exemple favoriser un excès de croissance économique au prix de la dégradation de l'environnement, ou bien favoriser une commercialisation excessive qui ne tiendrait pas compte de certains aspects essentiels touchant notamment à la conservation de la diversité biologique. Qu'est-ce qu'il en est des aspects touchant à la sécurité alimentaire ? C'est là quelque chose qui suscite une vive préoccupation

au niveau international. Je crois que ce sont là des éléments que l'on ne peut pas négliger et nous sommes prêts à intervenir à ce sujet.

De toute évidence, ce document contient des éléments qui peuvent faire l'objet de réflexions ultérieurement. On parle notamment de la contribution de la technologie satellitaire au développement durable. Pour les pays en développement, c'est particulièrement important et je crois qu'il faut justement insister davantage là-dessus, il faut qu'ils aient accès aux images provenant des observations satellitaires. C'est pour voir comment en extraire de l'information pour pouvoir lutter contre la famine, par exemple, qui touche plus de 100 pays dans le monde. C'est là quelque chose qui est très important du point de vue de la viabilité ou du développement durable.

Il y a différents éléments sur lesquels nous devrions réfléchir de concert parce que je pense que tout cela est un peu trop orienté dans le sens de ce qui intéresse les pays qui possèdent les capacités technologiques nécessaires. Il y a donc encore beaucoup de chemin à faire. Mais ce qui est important c'est que nous sommes prêts justement à en discuter mais il est bon que nous puissions être consultés sur un pied d'égalité. Il faut que notre voix soit entendue, soit écoutée attentivement, sans que l'on considère que nos observations sont simplement des excès d'émotion, d'affectivité latino-américaine. Pas du tout, nous sommes un continent aussi sérieux que les autres, aussi sérieux que les autres pays, et nous sommes tous des pays sérieux ici, il n'y en a pas un qui soit plus sérieux que l'autre. Je crois au principe de l'égalité entre tous les États, il ne faut pas reprendre ce principe étrange qui règne au Conseil de sécurité où certains pays sont plus égaux que les autres.

Je pense que ce document présente une excellente base de discussion et de réflexion, mais la question juridique en est quasiment absente. Quand on parle de la définition du développement durable, celui-ci inclut également les questions de l'environnement. Il faut voir ce qu'il en est des idées qui sont à la base même de la première résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies qui a donné naissance ensuite à notre Comité. On fait référence aux utilisations pacifiques de l'espace, et on s'oriente vers un cadre de développement durable d'un point de vue juridique, d'un point de vue philosophique, il ne s'agit pas seulement d'un aspect scientifique ou technologique. Parce que si c'étaient justement les aspects techniques et scientifiques qui entraient en jeu, la situation serait très délicate, tout au moins pour ce qui a trait à mon pays. Et je peux vous assurer que nous n'avons aucune capacité de faire concurrence du point de vue scientifique ou technique avec nombre des pays qui possèdent des

moyens correspondants. C'est pourquoi, je dirais que c'est la situation dans laquelle se trouve la grande majorité des pays qui sont ici présents. Il y a un petit nombre de pays qui possèdent ces moyens mais il y en a beaucoup d'autres qui sont tout à fait intéressés par cette question et qui souhaitent pouvoir avoir accès à l'information correspondante pour que nous puissions tous prendre connaissance de la situation et mieux pouvoir utiliser nos propres ressources naturelles dans l'intérêt de nos populations, parce que la situation est actuellement très délicate en ce qui concerne ces ressources naturelles par exemple.

Il y a donc toute une série de choses qui ne me paraissent pas tout à fait acceptables dans ce document. Et puis il y a d'autres aspects qui sont liés à cela également et sur lesquels je ne m'étendrai pas maintenant. Il y a par exemple ce qui concerne le transport de passagers dans l'espace, le tourisme spatial. Là manifestement, ce sont des choses à propos desquelles nous n'avons aucune aspiration particulière, je pense au tourisme spatial. Voilà ce que je voulais dire pour le moment. Merci beaucoup.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie l'Ambassadeur du Chili, M. Raimundo González. Je vais maintenant donner la parole au représentant de la République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Monsieur le Président, la délégation de la République tchèque a entendu avec intérêt l'information qui était présentée par notre distingué collègue, le représentant de la France et l'ancien Président de notre Comité.

Comme nous l'avons déjà indiqué pendant notre contribution au cours des échanges de vues au commencement de cette session, notre attitude est très favorable à considérer une session très importante de la viabilité à long terme des activités spatiales et nous sommes prêts à soutenir la proposition d'inscrire à l'ordre du jour du Comité cette question. Naturellement, nous avons suivi avec un grand intérêt l'information sur les premiers pas qui ont déjà été faits au commencement de cette année au groupe de travail informel et si possible, nous suivrons aussi la continuation de ces pas au cours du Congrès de la Fédération internationale d'astronautique au cours du Congrès astronautique qui doit être tenu à Glasgow en Grande-Bretagne en octobre.

Notre délégation sera prête à soutenir l'inclusion de cette question dans l'ordre du jour de notre Comité au moment où elle sera présentée officiellement l'année prochaine. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Merci beaucoup M. le Pr Vladimir Kopal de votre intervention. J'ai bien compris que vous supportez aussi le processus et on remercie aussi la délégation de France, M. Gérard Brachet pour la présentation et aussi l'Ambassadeur du Chili pour ses mots constructifs sur le processus aussi. La délégation de la Colombie a la parole.

[*interprétation de l'espagnol*] : Je vous donne maintenant la parole.

Mme H. L. BOTERO-HERNÁNDEZ (??) (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. La Colombie considère qu'il est important d'examiner cette question, celle de la fonction et des activités futures du Comité. Nous souhaitons contribuer à un approfondissement de cette question pour répondre aux intérêts de tous les pays, notamment ceux des pays en développement et nous l'avons déjà dit durant la présente session.

Il ne s'agit pas seulement des activités commerciales, mais des intérêts des pays en développement. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie la déléguée de la Colombie pour cette intervention. Maintenant, je vais donner la parole au délégué de la Fédération de Russie.

M. S. SHESTAKOV (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Notre délégation, à l'instar des autres délégations, a écouté avec beaucoup d'intérêt l'information fournie par M. Brachet concernant l'inclusion à l'ordre du jour de la cinquante deuxième session du Comité, d'un point intitulé "La viabilité à long terme des activités spatiales". Nous sommes d'accord pour dire que l'examen de cette question suit la proposition présentée par M. Brachet en sa qualité de Président du Comité dans le document concernant le rôle et les activités futurs du COPUOS.

Nous considérons que c'est une initiative tout à fait bienvenue. Mais nous avons un certain nombre de commentaires précis. Certains des éléments contenus dans cette proposition mériteraient d'être examinés plus avant et mériteraient des explications supplémentaires. Premièrement, nous ne voulons pas du tout préjuger le résultat des activités du Comité sur cette question, mais le résultat de ce travail prévu, ou du moins ce qui ressort du document présenté par la délégation de la France à la quarante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique, je veux parler du document A/AC.105/C.1/208/CRP.11, présenté par la France à la quarante-cinquième session du SCT, c'est-à-dire le but, est-ce que l'on veut des recommandations, des principes directeurs, quel est l'objectif, afin

d'améliorer les activités et la pratique des activités spatiales ?

Assurer la viabilité à long terme des activités spatiales est à notre avis une tâche complexe et de longue haleine, d'où un certain nombre de questions. Par exemple quels sont les éléments qu'on va couvrir dans les pratiques spatiales ? Pour l'instant on ne peut avoir qu'une idée assez vague puisque les éléments essentiels ne sont déterminés que de façon très approximative et générale. Parmi les thèmes généraux, et là je vous renvoie une fois de plus au document présenté par la France à la quarante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique, dans le cadre des thèmes retenus tels que les débris spatiaux, la coopération internationale pour la surveillance et l'évaluation de l'environnement spatial, les défis présents et futurs des activités spatiales sur les orbites géostationnaires et les orbites proches géosynchrones, permettent d'examiner n'importe quel problème, n'importe quelle question liés à la viabilité des activités spatiales à long terme.

Par ailleurs, à notre avis, nous pensons qu'il faudrait déterminer concrètement des problèmes, problèmes concrets qui non seulement préoccupent la communauté internationale, notamment pour préserver justement la viabilité des activités spatiales, mais pour trouver une solution concrète en utilisant les meilleures pratiques existantes. Un autre élément qui est lié à ce premier élément que je voudrais également aborder. Si on peut juger de ce qui a été dit dans les consultations officieuses de ce groupe de travail informel qui s'est retrouvé à Paris, on a examiné la question des débris spatiaux sur l'orbite géostationnaire et l'orbite proche de la Terre. Est-ce que le Comité doit s'occuper des mêmes questions au titre de différents points de l'ordre du jour ? Est-ce qu'il est vraiment fondé et utile de préparer les meilleures pratiques en matière de débris spatiaux d'ici l'an 2011 ? Étant donné que le Comité l'année dernière a adopté ces Principes directeurs pour la réduction des débris et l'application par les différents pays de ces Lignes directrices n'a pas encore été faite, il faut encore évaluer la façon dont ces directives sont mises en œuvre dans les différents pays.

Si cette question va être incluse à l'ordre du jour et si on crée le groupe de travail approprié pour examiner cette question proposée, sur toutes ces bases, toutes ces hypothèses, comment déterminer au mieux le mandat de ce groupe de travail pour éviter justement le double emploi des activités au sein du Comité. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie pour ces observations. Y a-t-il une autre délégation qui

souhaite intervenir sur ce point de l'ordre du jour. Les États-Unis.

M. J. HIGGINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous remercions la France pour l'initiative présentée par M. Brachet dans le document L.268, et nous remercions la France d'avoir présenté ce point sur la viabilité des activités spatiales. Nous sommes prêts à participer à toute activité informelle qui pourrait être menée dans ce sens.

Nous voudrions faire un certain nombre de commentaires assez généraux sur l'intérêt de cette question. Est-ce qu'il est vraiment utile d'examiner la question de la viabilité des activités spatiales à long terme ? Cette question semble susciter un grand intérêt, non seulement parmi les membres du Comité, mais également parmi les opérateurs, les exploitants de satellites. Il faut dire qu'actuellement il y a plus d'activités privées que d'activités publiques dans l'espace. Il faut tenir compte de la position de la communauté spatiale et peut-être que si la communauté spatiale estime que le Comité pourrait jouer un rôle important et trouver une solution à un problème qui pourrait intervenir à l'avenir. Nous sommes encouragés par l'intérêt de l'INTELSAT et autres exploitants de cette activité, et je pense que cela est une réflexion positive sur les activités du Comité.

Par ailleurs, le Sous-Comité scientifique et technique examinera d'autres éléments qui sont liés à la viabilité des activités spatiales. Un sera le climat spatial, la présentation de vendredi dernier montre bien que les phénomènes naturels auront un impact sur les systèmes spatiaux et les systèmes terrestres, et cela a un effet direct sur la viabilité de nos activités dans l'espace. C'est là quelque chose que nous ne pouvons pas contrôler mais que nous devons comprendre et prévoir éventuellement. Donc, on peut voir le lien entre les activités dans le domaine du climat spatial et la coopération entre les États et le relier au concept général de la viabilité des activités menées dans l'espace. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie pour votre intervention, M. le représentant des États-Unis. Je voudrais demander au représentant de la France s'il souhaite réagir ou faire quelques commentaires suite aux interventions que nous avons entendues. Nous avons entendu différents commentaires, différentes propositions et parmi les sujets que vous présentez, ont déjà été abordés au titre des différents points de l'ordre du jour du Comité ou par ses Sous-Comités, par exemple la question du groupe de travail informel créé, mis sur pied par le Sous-Comité. Plusieurs questions et commentaires ont été abordés. Est-ce que vous souhaitez réagir ou

est-ce que vous voulez reprendre la parole à un autre moment ? Vous avez la parole, Monsieur.

M. G. BRACHET (France) : Merci, Monsieur le Président. Brièvement, je répondrai aux principales questions qui ont été soulevées par les délégations qui sont intervenues et que je remercie pour l'intérêt qu'elles manifestent pour cette question. Tout d'abord, l'ensemble des interventions confirme qu'il est effectivement nécessaire de mieux préparer et de réfléchir à la façon dont le Comité peut aborder cette question de la viabilité à long terme des activités spatiales dans les meilleures conditions.

Je remercie aussi les délégations qui ont manifesté le souhait de participer au travail préparatoire qui a démarré cette année. Bien entendu, je vous inviterai à participer à la deuxième réunion du groupe de travail informel qui a lieu à Glasgow en octobre.

En réponse peut-être de manière plus précise aux questions posées par le distingué représentant de la Fédération de Russie, je dirais que les questions qu'il a posées expliquent pour une grande partie la raison pour laquelle nous souhaitons prendre un peu plus de temps, parce qu'il vaut mieux délimiter d'une part le champ du travail à réaliser et d'autre part, il faut éviter, comme il l'a très bien fait remarquer, de dupliquer du travail qui est déjà en cours. Par exemple, il a cité les Lignes directrices sur la limitation des débris spatiaux, il est bien évident qu'il n'est pas du tout dans notre intention de refaire un travail déjà fait et d'ailleurs très très bien fait par ce Comité au cours des dernières années. Au contraire, nous voulons aller au-delà de ce qui a été fait jusqu'à présent.

Donc, en résumé, je remercie les différentes délégations qui ont marqué leur intérêt pour ce processus. La France a l'intention de revenir vers le Comité l'année prochaine avec une proposition structurée et avec un document explicatif relativement détaillé qui, je pense, répondra si ce n'est à toutes les questions posées, j'en suis sûr, en tout cas, à une très grande partie. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie M. Brachet pour cette présentation et pour son envie de préciser son approche.

Nouveaux points à inclure à l'ordre du jour

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous allons maintenant passer aux nouveaux points que nous voulons inclure à l'ordre du jour. Il ne nous reste plus beaucoup de temps. Je voudrais simplement passer en revue les propositions formulées au titre des nouveaux points

de l'ordre du jour. Un des points proposés vient d'être présenté par la France, "Viabilité à long terme des activités spatiales", proposition qui a été présentée à la quarante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique en février dernier.

Nous avons une proposition de l'Inde, "L'espace et le changement climatique", qui a bénéficié de l'appui du Nigéria et du Chili.

Nous avons une proposition des États-Unis concernant la coordination interinstitutions et les Nations Unies s'occupant des questions spatiales, titre qui reste à trouver.

Demain, nous allons poursuivre l'examen de ce point, "Propositions de nouveaux points à inclure à l'ordre du jour".

Nous allons maintenant passer aux présentations techniques. Nous allons commencer par la République de Corée qui nous présentera le Programme de recherche aérospatiale de son pays.

Mme N.-M. CHOI (République de Corée) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, avant la présentation, je voudrais vous présenter le premier astronaute coréen, et ce vol a changé la perception de la Corée envers la question. Nous avons participé à un projet et 46 personnes avaient été candidates. La première femme coréenne a été sélectionnée pour participer à cette mission. Je vais vous présenter le processus de sélection des candidats qui se tenait. Il y a eu 7 000 femmes et 30 000 hommes qui se sont portés candidats. Les candidats ont participé à une course de 3,5 kilomètres. 3 000 candidats ont passé le test psychologique. Ensuite, 500 ont passé l'examen médical de base et ensuite, il y a eu des tests psychologiques, des tests physiques. Deux candidats ont été retenus et ont été formés pendant un an dans le Centre chinois et Mme So Yeon Lee a été la première femme à participer à une mission spatiale et le 8 avril, elle a participé à la mission et le lancement de la mission a été suivi en direct en Corée.

Différents projets de recherche ont été proposés par les instituts de recherche et il y a eu également cinq missions éducatives proposées par les étudiants, et 13 missions scientifiques venant de l'industrie et des instituts universitaires. L'astronaute a mené des essais sur la croissance et la variation des semences. Elle a participé au lancement avec les astronautes russes et elle a procédé à différentes expérimentations proposées par les instituts de recherche.

Une fois que l'astronaute est revenue de la Station spatiale, on a procédé à une enquête du public pour évaluer la façon dont le public a suivi le projet coréen. La question a été posée à 500 adultes

et à 500 jeunes. 98% des adultes et 99,6% des jeunes ont dit qu'ils étaient au courant du vol vers la Station spatiale par un Coréen. On voit que 76% des adultes et 96% des jeunes étaient au courant du nom de l'astronaute.

Pour ce qui est des intérêts, 83% des jeunes sont intéressés par l'espace, 75% des répondants ont dit qu'ils s'intéressaient à la science et à la technologie et que dans ce contexte ils s'intéressaient également au projet de l'astronaute coréen. 86% des adultes et 79% des jeunes ont jugé qu'il était bon pour les jeunes de se tourner vers l'étude de la science et de la technologie. Pour ce qui est de choisir la science et la technologie comme matière principale, il y a un chiffre de 59,5% qui ont répondu de façon positive dans le cadre du questionnaire. Le projet concernant l'astronaute coréen est quelque chose qui contribue beaucoup à sensibiliser la jeunesse.

Ce premier projet a été couronné d'une réussite importante et cela a permis de sensibiliser davantage la population à l'importance de la science et de la technologie, mais il a fallu pouvoir compter sur la collaboration avec diverses institutions ou diverses parties prenantes. Je voudrais remercier tous ceux qui ont participé de près ou de loin à ce programme. Merci de votre attention.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie pour cet exposé sur le déroulement du programme des astronautes dans votre pays la République de Corée. Merci beaucoup et félicitations pour la façon dont ce programme fonctionne. Nous allons ensuite entendre M. Joseph Akinyede du Nigéria qui nous parlera de "La collaboration nationale et internationale en vue de l'utilisation de données géospatiales en faveur du développement durable au Nigéria". Je vous donne la parole, M. Akinyede.

M. J. O. AKINYEDE (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous allons donc parler de la collaboration nationale et internationale en ce qui concerne l'utilisation de données géospatiales pour le développement durable au Nigéria.

La structure de cet exposé est la suivante. On examinera les questions générales dans l'introduction, puis nous parlerons des problèmes qui doivent être relevés en matière de croissance économique du Nigéria, puis le programme satellitaire, les objectifs clés du programme spatial nigérien et ensuite nous examinerons l'utilisation des données provenant de l'espace, le développement de l'infrastructure des données géospatiales nationales, et nous passerons alors à la conclusion.

Les observations satellitaires jouent un rôle important dans notre pays et il faut pouvoir examiner les données dans les meilleurs délais et l'information de ce type a un rôle important au niveau de la planification et de la prise de décision relativement à toutes initiatives concernant le développement durable. Dans ces conditions, le Nigéria a lancé le NIGERIASAT-1 en septembre 2003, suite au Sommet sur le développement durable en Afrique australe, il s'agissait de faire face aux problèmes liés au développement durable. Nous avons essayé de déterminer quels avantages pouvait présenter une collaboration internationale poussée, et pour pouvoir utiliser du mieux possible toutes les retombées positives du lancement de ce satellite. C'est pourquoi la NASDRA a alors élaboré une politique de données satellitaires afin de déterminer comment profiter au mieux des possibilités ainsi offertes.

Il s'agit notamment de fournir les images gratuitement pour le travail de recherche ou universitaire, et de déterminer des propositions concernant les satellites qui puissent être utiles en matière stratégique pour assurer le développement national, pour obtenir un appui financier et pour favoriser la coopération.

En ce qui concerne les problèmes qui se posent en matière de développement économique au Nigéria, notre pays a une population de quelque 140 millions de personnes, des ressources agricoles et minières importantes et beaucoup de potentiel, touristique par exemple. Mais il y a également des problèmes sociaux importants et des problèmes écologiques, la désertification, l'instabilité des sables par endroit, l'érosion de la côte, la pollution dans les villes ou dans la nature en général, la dégradation des forêts et des écosystèmes de mangroves avec la perte de diversité biologique, les inondations. Voilà toutes sortes de phénomènes assez troublants et inquiétants. On voit là certains de ces problèmes, les inondations, la zone du Delta souvent frappée par cela. On a la menace que peuvent poser les éruptions volcaniques, dans le Cameroun par exemple, c'est ce qui s'est passé il y a quelques années.

Suite à cela nous voyons les problèmes qui peuvent se poser, par exemple, dans une région comme le Lac Nios. Il y avait un barrage dont on craint l'écroulement ce qui risquerait d'entraîner de très graves inondations. On a plusieurs villages qui seraient menacés dans le bassin versant correspondant. Il s'agit de voir quels seraient les problèmes qui pourraient se produire en cas d'inondation. Si le barrage en question s'écroulait.

On a aussi la culture du manioc. C'est là quelque chose qui est un élément important de la réforme de la politique agricole du Canada. Il y a

également les questions d'érosion, la question des ressources hydriques, le gaz et la fragilité des écosystèmes de mangroves. On voit par exemple quelques-uns des sites touchés dans notre pays.

Il y a tellement d'autres domaines également ou d'autres zones que l'Agence spatiale a jugé comme pouvant faire l'objet de l'application des technologies spatiales, notamment suite au lancement de notre satellite n° 1. Le NIGERIASAT-1 a donc été lancé. Il y a également le NIGERIASAT-2 et nous avons également la préparation d'un NIGERIASAT-3, mais en même temps, nous envisageons la possibilité d'envoyer un astronaute dans l'espace et à l'avenir le Nigéria voudrait acquérir toutes les capacités nécessaires en matière de développement spatial, scientifique et technologique national. Nous voulons nous doter d'un site de lancement approprié. Cela fait partie de ce que cherche à réaliser notre pays.

Les objectifs clés du programme spatial. Il y a les activités en matière de recherche fondamentale pour se donner les moyens d'en tirer le plus d'avantages possible pour la population du pays. Nous voulons également pouvoir mettre au point différents types de satellites, satellites météorologiques, satellites servant au suivi de l'environnement, et nous voulons également participer aux initiatives au niveau mondial en ce qui concerne le système de positionnement mondial et autres activités de cette nature.

En ce qui concerne la stratégie d'application du programme, elle inclut six ministères et six centres opérationnels répartis dans l'ensemble du pays. Là, on voit l'organigramme. On a notamment différents centres, le Centre des sciences fondamentales, le Centre national de télédétection, le Centre de développement de la technologie, le Centre du transport spatial et de la propulsion, le Centre d'éducation à la science et à la technologie spatiales, et le Centre pour la géodésie et la géodynamique. Ce sont eux qui sont chargés de l'application du programme spatial.

Revenons-en maintenant aux domaines d'application, pour mettre en relief certains exemples d'application de la technologie spatiale et comment on peut également faciliter le financement du programme et sa durabilité. Il y a eu des indications qui ont été données au sujet de l'attitude des médias, et c'est là un aspect important également. Nous avons notamment collaboré avec diverses organisations internationales et diverses institutions locales dans le cadre de certains projets qui ont été mis en œuvre, par exemple celui qui concerne le développement d'un système de gestion de l'information foncière du Fadama. C'est un programme qui repose sur l'utilisation des images fournies par les satellites. Il s'agit de déterminer le

sort des terres humides, c'est ce que veut dire Fadama Land. On veut notamment déterminer le potentiel de rendement de ces Fadamas, de ces terres humides.

Il y a également les zones où l'on cultive le manioc. Le Gouvernement a pour politique d'essayer d'encourager la production et le Nigéria collabore avec l'Institut international d'agriculture tropicale et d'autres institutions également pour voir comment améliorer le rendement du manioc.

En ce qui concerne les ressources hydriques aussi, le Nigéria se penche sur la situation des eaux souterraines pour chercher à déterminer par exemple ce qui a pu entraîner la diminution de la zone sur laquelle s'étend le Lac Tchad et ce que l'on peut faire pour changer cette situation. On a aussi la question des sites d'exploitation minière illégaux, avec le GPS on peut localiser nombre de ces installations illégales, pour s'assurer ensuite que toute exploitation minière se fait bien, dans de bonnes conditions en tenant compte de toutes les précautions qui doivent être prises pour la protection de l'environnement.

Il y a la question de la déforestation. Il y a ce que l'on peut faire pour préserver la diversité biologique. Il y a l'initiative qui a été prise en collaboration avec l'Université de Obafimi à Oualowa. Avec le satellite, nous pourrions également assurer une cartographie des liaisons routières et cela peut jouer un rôle important pour ce qui est de la transformation du système ferroviaire. Le NIGERIASAT-1 est maintenant utilisé pour remodeler le réseau ferroviaire et voir quels sont les itinéraires qui pourraient être mis en place maintenant pour améliorer le système.

En ce qui concerne les barrages, la gestion des ressources hydriques, comme on peut le voir ici, les détails fournis par satellite sont excellents pour la gestion des plans d'eau. On a là un système de génération d'électricité qui entraîne des inondations chaque année. Là, on a un autre barrage et c'est là des questions qui intéressent également tous les autres pays de l'Afrique de l'ouest. Il y a de nombreux établissements humains qui sont en fait chassés par les inondations. Il faut donc trouver une solution au problème. Autre chose, c'est les incendies, et là on voit ce qu'il en est des possibilités d'utiliser les données satellitaires pour la cartographie, pour établir des cartes en trois dimensions. Ici, ce que l'on a c'est la situation en ce qui concerne les pertes des écosystèmes de mangroves.

On a l'érosion également. On voit les zones qui sont déjà durement touchées par cette érosion. C'est là un problème important et on utilise le satellite pour voir comment on peut essayer de

régler les problèmes, notamment en ce qui concerne cette fois-ci les inondations dans les bassins versants. On essaye de se pencher sur les questions de drainage des lacs, d'effectuer une modélisation et de voir ce qu'il en est de la vulnérabilité des établissements humains voisins. On a une collaboration importante qui s'est établie et il s'agit notamment de favoriser le développement des infrastructures dans les institutions nigériennes. Nous appuyons le renforcement des capacités dans les différentes institutions existantes. Nous avons des travaux de recherche qui ont été effectués et qui essaient de voir quelles sont les meilleures applications possibles que l'on peut faire des résultats obtenus jusqu'à présent.

Pour ce qui est de l'utilisation des données fournies par NIGERIASAT-1, on peut voir ce qu'il en est ici. On a par exemple le suivi de la déforestation. Le Nigeria réalise des recherches à ce sujet pour le Brésil. Il effectue également l'établissement d'images concernant les terres en Europe. Ici c'est le Lac Tchad qu'on examine. Il y a des aspects transnationaux qui sont intéressants pour certains problèmes à cet égard. Ici, on a une carte de la végétation pour le Darfour, qui permet de voir dans quelles zones on peut trouver du bois de feu pour les réfugiés.

NIGERIASAT-1 est un satellite qui a été utilisé dans le cadre de la situation après le tsunami qui avait frappé l'Asie du Sud ou également dans le cas de l'ouragan Katrina par exemple. Plus récemment, au Myanmar, NIGERIASAT-1 a pu capturer des images de la zone qui avait été frappée par le cyclone qui a frappé le Myanmar récemment.

Récemment, le Nigéria a organisé aussi certains ateliers régionaux notamment un qui portait sur les infrastructures spatiales appartenant aux puissances régionales, et un autre également sur l'application de SPIDER et le rôle de la Charte internationale dans la sous-région d'Afrique de l'ouest. Je dois dire que le Nigéria s'est employé à mettre au point également un système optique pour le NIGERIASAT-2. Il y a également le satellite de communication qui est prévu d'utiliser pour la télémédecine. Il y a un projet pilote à ce sujet. Cela sera organisé de concert avec le Ministère de la santé. On a une unité mobile.

Nous pensons également au téléenseignement. On a un projet pilote pour l'organiser avec l'Université Opowo qui a son siège à Lagos. On peut parler également du développement de l'infrastructure nationale des données géospatiales. Il s'agit d'améliorer l'utilisation optimale de l'information géospatiale en tant que ressource critique dans toutes les phases du développement durable de la nation afin de réduire la pauvreté et d'améliorer la qualité de vie

de la population du Nigéria. Il s'agit notamment de faciliter l'harmonisation et la normalisation de la production de données géospatiales, de leur gestion et de leur diffusion. Il s'agit de fournir une plateforme de partage des données en éliminant ainsi des cas de double emploi. Il s'agit aussi de promouvoir une meilleure sensibilisation de la population à l'utilisation des données géospatiales par des institutions diverses et l'établissement de liens avec le secteur privé.

À l'heure actuelle, le Nigéria a mis au point une politique de géo-information qui est utilisée par le Gouvernement pour assurer le développement de l'infrastructure nationale de données géospatiales. Nous avons établi tout un ensemble de comités et de sous-comités qui s'occupent de ces questions. Ici, on a le modèle de l'infrastructure nationale de données géospatiales et là on a l'organigramme de cette infrastructure nationale de données géospatiales. On voit ce qu'il en est, comité national, sous-comité, la NASDRA en tant qu'organisme qui assure la coordination. On a ici les diverses phases d'implantation. D'abord la phase de définition du programme et on a la création du Centre de coordination de l'infrastructure nationale de données géospatiales. Et puis on a aussi l'expansion du réseau de communication de la NGDI. On a une formation qui est assurée, le renforcement des capacités aussi.

Ce que l'on peut conclure de tout cela, Monsieur le Président, c'est que de l'avis du Nigéria, une société qui n'investit pas dans l'avenir risque de ne pas avoir d'avenir. Il existe un énorme besoin d'information et de cartographie sur les ressources dans les pays en développement et tout particulièrement en Afrique. Pour son développement à venir, le Nigéria s'est engagé à renforcer l'économie de l'information qui actuellement fonctionne sur la base de ce qui peut se faire au plan scientifique et technologique. On accorde une attention particulière au développement de la technologie spatiale en s'intéressant tout particulièrement à la formation et au renforcement des capacités. Cela se fait en collaboration avec d'autres pays de la région et du reste du monde. Merci de votre attention.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je vous remercie beaucoup, M. Akinyede de la délégation du Nigéria. Merci beaucoup pour ce que vous nous avez dit et notamment pour vos conclusions. Comme vous le dites, si on n'investit pas dans le futur, on risque de ne pas avoir d'avenir. C'est ça justement le rôle essentiel de la coopération internationale. Merci donc de cette réflexion.

Le troisième exposé que nous entendrons cette après-midi, c'est M. Agus Santoso de

l'Indonésie qui nous le présentera. Il s'agira de l'expérience acquise en Indonésie relativement à la mise en place d'une infrastructure nationale appropriée pour les données géospatiales.

M. A. SANTOSO (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les délégués, je voudrais, au nom de la délégation de l'Indonésie, vous faire part de l'expérience que nous avons acquise en ce qui concerne la mise en place d'une infrastructure nationale appropriée pour la collecte, le traitement et les applications des données géospatiales provenant de l'espace. Nous voulons vous parler de ce que nous avons fait dans ce domaine.

Nous avons une Agence nationale de coordination des relevés de la cartographie qui est l'organisme qui s'occupe tout particulièrement de ces questions-là. Il s'agit de faciliter la communication et la collecte de données géospatiales. Je voudrais vous montrer d'abord l'Indonésie. L'Indonésie c'est un archipel, le tiers de notre territoire est constitué par la mer. De ce fait, nous avons certains problèmes et sur cette carte, on peut comprendre en quoi les technologies spatiales peuvent nous aider à résoudre certains des problèmes auxquels nous sommes confrontés. Il y a eu au cours des dernières années, plusieurs pays ont examiné de concert avec l'Indonésie, les problèmes que peuvent poser par exemple l'établissement, la détermination des frontières maritimes. Il nous faut déterminer par exemple le contour de ces frontières. La contribution de la technologie spatiale est très importante. Nous avons pu déterminer plus d'une centaine de points au périmètre de notre archipel qui ont constitué une référence de base à partir de laquelle nous pouvons déterminer le contour requis.

Comment les technologies spatiales, notamment les images spatiales peuvent contribuer ? Vous avez les images radar puisque notre pays est situé autour de l'Équateur. Nous avons besoin de ces données provenant des radars. L'idée de cette infrastructure nationale de données géospatiales c'est justement de mettre en place ce système pour mieux gérer les ressources dans notre pays. Le Gouvernement est d'accord pour dire que justement les informations géospatiales sont très importantes pour nous permettre de trouver une solution à nos problèmes.

Le système d'informations géospatiales permet d'aider le Gouvernement indonésien à la planification et à l'exécution des programmes nationaux. L'établissement des institutions nationales pour distribuer les données géospatiales est important. Il y a un réseau de plus de 14 institutions centrales et 460 gouvernements locaux. Cet instrument permet de communiquer et

de partager les données géospatiales. Cette décision présidentielle a été adoptée en 2007. Grâce à cette décision nous pouvons accélérer la mise en place du système.

Voilà l'organigramme de ce système national d'informations spatiales. Nous avons un système central et notre institut coordonne la gestion et l'exploitation de ce système. Vous avez la configuration du réseau pour la diffusion et la répartition des données spatiales. Le Centre national de cartographie est une des principales plateformes qui permet de diffuser les données. Cette distribution des données spatiales se fait de cette façon, c'est-à-dire par le service de cartographie. Nous avons des données sur les frontières maritimes, d'autres types de cartographies, ce qui permet de faire l'inventaire des ressources naturelles, des ressources nationales.

C'est un système qui permet d'utiliser les images des satellites géospatiaux. Nous apportons nos données non seulement au gouvernement, mais également nous diffusons nos données auprès de la communauté internationale. Nous participons également à la Global Map, la carte internationale, la carte de l'Asie, ainsi que la cartographie dans la région Asie et Pacifique. Nous participons également au système indien d'alerte au tsunami. Voilà l'Indonésie sur la base des données géospatiales de sources spatiales.

Nous voudrions également souligner l'importance des systèmes de réception. En effet ces systèmes peuvent faciliter la communication et le partage des données. Nous avons par exemple des données pour la réduction des catastrophes, nous avons la planification de l'environnement, l'évaluation des régions côtières, etc.

Je vais vous donner quelques exemples de l'utilisation de ces données géospatiales. Une pour la carte par exemple des glissements de terrain. Vous avez l'utilisation des données géospatiales pour le système de surveillance maritime. Nous avons utilisé ces données pour améliorer et compléter le système de navigation, pour évaluer l'inventaire des noms géographiques et l'évaluation des îles. Il y a des milliers d'îles composant l'Indonésie. Nous voulons revoir les noms géographiques de ces îles. Vous avez la carte pour la région d'Aché, la carte pour les inondations, ainsi que les glissements de terrain. Ça c'est une carte de glissements de terrain dans la région centrale de Java. Vous avez ici l'exemple de la compilation d'une carte évaluant les zones à risques pour le tsunami. Ces images proviennent de satellites. Nous pouvons les combiner avec les cartes topographiques existantes et grâce à ces cartes nous pouvons avoir une simulation des routes d'évacuation en cas de tsunami. L'activité est

menée par l'APAN et d'autres institutions notamment les universités. Cela permet également d'évaluer l'état de préparation au tsunami. Ici vous voyez les routes d'évacuation, les zones de Padang et voisines d'Aché et qui a subi le tsunami en 2004.

Il nous faut utiliser ces données également dans le système de surveillance maritime, dans le systèmes de surveillance terrestre et aérien. Nous utilisons différentes technologies spatiales notamment pour les images radar. Nous voulons également utiliser ces données pour évaluer le trafic, par exemple du commerce, évaluer l'environnement par exemple les marées noires, diffuser des informations sur la sécurité de la navigation maritime, avertissement en cas de vagues. Nous avons également le programme de sûreté et de sauvetage en mer. Il s'agit de la technologie SATELITECOM, RADARSAT, TERRASAT, GNSS.

Ici, vous voyez les chartes aéronautiques de l'Indonésie. Ici, vous avez également la compilation des données permettant de voir une carte de l'aéroport. Le résultat venant de TOPSAT lancé l'année dernière.

En conclusion, je dirais que les données géospatiales permettent d'accélérer la disponibilité et l'intégration des données géospatiales en Indonésie. Combinées à d'autres technologies spatiales, les données géospatiales permettent de promouvoir le développement durable et grâce à ces collaborations, ces objectifs deviennent réalité. Nous avons mis en place une coopération avec l'Allemagne, le Japon, l'Australie, la Norvège, etc.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Merci, Monsieur, pour cette présentation intéressante. Nous comprenons bien les problèmes que vous rencontrez puisque l'Indonésie a une situation unique en zone équatoriale et vous êtes un archipel, donc vous êtes soumis aux problèmes de l'environnement.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Al-Sahhaf qui va nous parler du Prix international pour l'eau du Prince Sultan Bin Abdulaziz. Vous avez la parole, Monsieur.

M. N. A. AL-SAHHAF (Arabie saoudite) [*interprétation de l'arabe*]: Au nom de Dieu clément et miséricordieux, Monsieur le Président, je vais vous faire cette présentation en anglais.

[*L'orateur poursuit en anglais*]: Le Prix international du Prince Sultan Bin Abdulaziz pour l'eau a démarré en octobre 2002 et le Prince Abdulaziz est le Prince héritier, vice premier ministre, le Ministre de la défense et de l'aviation, inspecteur général du Royaume de l'Arabie saoudite. L'objectif c'est de reconnaître les efforts

déployés par les chercheurs et les organisations de par le monde dans le domaine de l'eau. Le Prix a été créé pour tenir compte du travail scientifique, novateur et exceptionnel qui contribue à la disponibilité de l'eau potable et pour atténuer le manque d'eau, les pénuries en eau, notamment dans les zones arides.

Le siège du Prix, le secrétariat général du Prix se situe à l'Université du Roi Saoud à Riyad. Ce prix international pour l'eau du Prince Abdulaziz est un prix international accordé dans cinq domaines tous les deux ans. Le prix de créativité, un million de riyal, ce qui fait à peu près 266 000 dollars américains, et quatre prix spécialisés d'un demi million de riyal, ce qui fait à peu près 133 000 dollars américains. Le Prix comprend une médaille d'or, un trophée et un certificat d'authenticité.

Les différents domaines de ce prix. Nous avons le Prix de la créativité et quatre domaines spécialisés. Le Prix de la créativité est accordé à tout novateur ou pionnier dans le travail qui peut être considéré comme une percée dans le domaine de l'eau. Le travail peut être une invention, un document de recherche, une nouvelle technologie ou un projet de développement. Il peut porter sur n'importe quelle partie de la discipline, une discipline liée à l'eau. Ce travail devrait être efficace en donnant une solution concrète à la société et devrait contribuer à la prospérité sociale et à l'environnement et devrait être considéré comme écologiquement rationnel. Le Prix de la créativité n'est pas lié à un sujet particulier. Les critères sont définis par les principes généraux pour permettre au prix de porter sur différentes questions liées à l'eau, notamment les applications spatiales.

Les prix spécialisés sont les suivants. Nous avons quatre catégories spécialisées qui varient d'un prix à l'autre. De façon générale, les sujets sont choisis en rapport avec les questions les plus urgentes liées à l'eau dans le monde. On met surtout l'accent sur les problèmes que rencontrent les régions arides puisque les problèmes dans ces régions sont les plus graves. Le prix met l'accent sur l'utilisation des technologies spatiales vu l'importance des technologies pour l'exploration de l'eau ainsi que pour la gestion et la conservation des ressources en eau. C'est pourquoi les applications des technologies spatiales seront annoncées en tant qu'un des sujets des catégories spécialisées pour le 4^e Prix 2008-2010.

Le processus d'évaluation. Tous les travaux présentés sont évalués par un groupe de chercheurs éminents dans le cadre de trois comités spécialisés, le Comité d'évaluation préliminaire, le Comité d'arbitrage, et le Comité de sélection. La prochaine cérémonie aura lieu en novembre 2008. Les

applications des technologies spatiales sont une des principales activités couvertes par le Prix. Le Prix appuie les programmes de recherche du Centre de recherche du Prince Sultan, le Centre pour l'environnement, l'eau et le désert à l'Université du Roi Saoud. Le plus important c'est le projet du Roi Fahd pour les récoltes dans les régions inondées et l'entreposage. Dans ce domaine, les imageries spatiales sont utilisées à grande échelle.

Le Prix cherche également à créer un portail international de l'eau. Le secrétariat général du Prix se situe au Centre de recherche sur l'environnement, l'eau et le désert et il a accès aux services de télédétection qui contient différents systèmes d'information géographique et dispose d'un programme avancé d'imagerie satellitaire. L'atlas spatial du Royaume a été également produit par cette unité. Le Prix apporte une aide financière à son président pour la recherche située dans le Centre de recherche pour l'environnement dans le désert. Le Président supporte un certain nombre d'étudiants en doctorat venant de différentes nationalités et participant à différents travaux de recherches.

En collaboration avec l'Université du Roi Saoud et le Ministère de l'eau et l'électricité, le Prix organise une Conférence internationale tous les deux ans, qui est organisée en parallèle avec la cérémonie. Le programme de conférence internationale sur l'eau et l'environnement aride aborde six thèmes essentiels : les ressources en eau, la conservation de l'eau, le changement climatique et son impact sur les ressources en eau, l'utilisation des nouvelles technologies, télédétection, GIS, GPS et dans l'étude de l'environnement rapide et les ressources naturelles.

Dernier point, avancement de la politique de l'eau dans les pays arabes pour le développement et la gestion de la crise de l'eau dans le monde arabe. Le Prix, en collaboration avec les Nations Unies, l'UNESCO et la ville pour la science et la technologie du Roi Abdulaziz a participé et ont organisé la Conférence internationale pour l'utilisation des technologies spatiales aux fins de la gestion de l'eau qui s'est tenue à Riyad en avril dernier.

Le Prix permet également de financer un certain nombre de conférences internationales et d'expositions et a coparrainé 10 des 15 conférences et expositions qui ont eu lieu depuis plusieurs années. Les applications des technologies spatiales dans les domaines liés à l'eau constitueront un sujet important à l'avenir. Le calendrier de l'attribution

des Prix pour la troisième série d'attribution de ces prix : octobre 2008, présentation des candidats ; 31 janvier 2010 est la date limite pour obtenir le nom des candidats ; février-septembre 2010, processus d'évaluation ; octobre 2010, le conseil annonce les vainqueurs et lance la présentation des candidatures pour la prochaine série de concours ; novembre 2010, cérémonie.

Voilà la page Internet de ce Prix international pour l'eau du Sultan Bin Abdelaziz. Vous obtiendrez toutes les informations nécessaires sur ce site. Pour avoir plus d'informations vous pouvez contacter le secrétariat général du Prix à l'adresse suivante. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais, au nom du Comité, remercier M. Al-Sahhaf pour sa présentation concernant le Prix international pour l'eau du Prince Sultan Abdulaziz. Comme nous l'avons dit c'est une organisation non gouvernementale.

Nous avons donc terminé. Il nous reste cinq minutes avant la fin de la séance. Je voudrais savoir si quelqu'un souhaite commenter les exposés, si vous avez des commentaires. Y a-t-il une délégation qui souhaite intervenir ? Cela ne semble pas être le cas, donc je voudrais tout d'abord féliciter tous les présentateurs. Le dernier représentant de l'Arabie saoudite nous a présenté le travail qui est mené dans le domaine de l'eau, l'eau qui est très importante et il serait intéressant de voir comment on peut utiliser les technologies spatiales dans le domaine de l'eau.

S'il n'y a plus d'autre intervention, je vais lever la séance. Mais avant de lever la séance, je voudrais vous informer du programme de travail pour demain matin.

Demain matin, nous allons nous retrouver à 10 heures précises, et nous allons poursuivre l'examen du point 13, "Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable", et du point 14, "Questions diverses".

S'il n'y a pas de commentaires je vais lever la séance, mais je voudrais vous rappeler qu'à 19 h 30, ce soir, nous sommes invités au siège de l'Institut européen de politique spatiale. Donc, je vous donne rendez-vous ce soir pour cette réception. La séance est levée.

La séance est levée à 17 h 58.